

# L'Inria lance un label pour fédérer les entreprises innovantes

L'institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) aide les jeunes pousses à prendre racines. Depuis 1984, l'Inria participe au développement économique de la France en soutenant la création d'entreprises dont le cœur de métier repose sur les hautes technologies.

A l'occasion de ses vingt ans, l'institut lance un label, « *Born of Inria* » destiné aux entreprises innovantes. L'objectif de ce label est de fédérer les PME autour de projets d'avenir. Une notion particulièrement présente dans le programme d'action du centre. Il faut dire que le centre de recherche a acquis « *une véritable culture de l'incubation* » comme le précise dans *Le Monde* Daniel Rouach professeur à l'école de commerce ESCP-EAP. Sa mission est de favoriser la création d'entreprises par les chercheurs issus de ses laboratoires. Seulement pour l'heure seules deux entreprises « incubées » ont atteint une taille respectable : Ilog et Kelkoo (lire nos articles). Ainsi l'institut a fondé, en mars 1998, Inria-Transfert. Cette filiale a élaboré un processus continu et participatif de sélection, d'accompagnement, de qualification et d'évaluation de jeunes entreprises susceptibles – qu'elles soient ou non issues de l'Institut – de valoriser les technologies déployées par l'Inria. Les meilleurs projets de création ou de développement d'entreprises sont distingués par des labels (Pertinence IT ou Croissance IT) et deviennent, de fait, membres du Club Inria-Transfert. L'Inria propose aussi une structure de financement. Dès novembre 1998, Inria-Transfert créait avec AXA Private Equity et CDC Entreprises, I-Source Gestion, la première structure française de capital-risque spécialisée dans le financement de l'amorçage d'entreprises innovantes. Cette société gère quatre fonds communs de placements à risques. Les investissements s'appuient sur des techniques et des concepts issus des recherches des laboratoires publics et privés. Ils sont réalisés dans l'espace économique européen avec un minimum de 80% du portefeuille en France. En outre, en vertu de la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999, les scientifiques de l'Inria bénéficient, en tant que fonctionnaires ou collaborateurs d'organismes publics de recherche, de dispositions destinées à faciliter la création d'entreprises de technologies innovantes. L'Inria qui rassemble 3.500 personnes dont 2.700 scientifiques sur ses 6 unités de recherche en France, est notamment à l'origine de la création de près de 80 sociétés de technologie et de 120 logiciels en accès libre ou commercialisés. Le centre a choisi, à l'occasion de son vingtième anniversaire de marquer le coup en lançant son label et en invitant ses deux ministres de tutelles, Patrick Devedjian à l'Industrie et François Aubert à la recherche.